



**CONGRÈS DE LA CIRCONSCRIPTION DE NICOLET-BÉANCOUR**  
**Le dimanche 19 mars 2017**

---

**Ordre du jour**

---

<b>9h</b>	<b>1. Inscription</b>
<b>9h30</b>	<b>2. Ouverture de l'assemblée</b>
	<b>3. Nomination d'un président ou d'une présidente et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée et d'élection</b>
	<b>4. Adoption de l'ordre du jour</b>
	<b>5. Sujets de l'assemblée générale annuelle</b>
	<b>a) Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale</b>
	<b>b) Rapport de l'exécutif sortant</b>
	<b>c) Rapport du trésorier</b>
	<b>d) Période de questions</b>
	<b>e) Élection d'un nouvel exécutif</b>
	<b>f) Élection du comité de surveillance</b>
<b>10h</b>	<b>6. Explication du déroulement du congrès et adoption des règles de procédure</b>
	<b>7. Les ateliers</b>
<b>12h00</b>	<b>8. Période de repas (buffet froid sur place)</b>
<b>12h30</b>	<b>9. Rapports des ateliers en plénière</b>
<b>13h30</b>	<b>10. Mot de clôture de la présidence</b>
	<b>11. Levée de l'assemblée</b>

---

Les bulletins de candidature doivent être remis avant l'ouverture de l'assemblée générale. Dans le cas d'une adhésion, un délai de trente jours s'applique avant qu'un nouveau membre puisse poser sa candidature à tel poste (Statuts, chapitre 2, article 11).